

## Maisons Paysannes de France

### Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 25 avril 2015

Tenue à la mairie du 9<sup>ème</sup> arrondissement de Paris

L'Assemblée Générale Ordinaire s'est tenue à partir de 15h dans la salle du Conseil de la mairie du 9<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, rue Drouot. Elle a été présidée par le président de l'Association, Georges Duménil.

Se sont portés volontaires pour la fonction de scrutateurs : Hélène Delorme et Luc Barré  
Et pour la fonction de rédacteur du procès-verbal : Bernard Leborne.

Les conditions de vote lors de cette AG étaient les suivantes : 90 présents, 1421 pouvoirs soit 1511 votants.

Georges Duménil introduit l'Assemblée et indique les étapes de son déroulement. Il remercie la Mairie du 9<sup>o</sup> pour son accueil et les participants pour leur présence.

#### **Résolution 1** : Approbation du rapport moral.

Georges Dumenil, Président, donne lecture du rapport moral.

Le rapport moral présenté par le Président est approuvé par 1471 voix, 40 votes contre, pas d'abstention.

#### **Résolution 2** : Approbation des comptes annuels 2014.

Un certain nombre de difficultés ont été constatées sur les comptes qui ont dû être diffusés avant que les derniers contrôles aient pu être effectués du fait du retard de 4 semaines et de la mauvaise qualité des informations envoyées par plusieurs délégations, ce qui n'a pas permis de respecter les obligations de délai ni de donner un temps de contrôle.

Le commissaire aux comptes a confirmé que seule l'erreur d'écriture consécutive au passage de 2 délégations du statut de délégation simple à délégation déclarée avait des conséquences sur les comptes : 1810,83 € d'avoirs de délégations auraient dû être sortis des comptes consolidés (ce qui aurait entraîné un accroissement d'autant de la perte de 2014, mais qui devra être régularisé en 2015).

Les comptes ont donc été certifiés par le commissaire avec cette instruction de régularisation. Tous les autres commentaires et remarques des adhérents ont fait l'objet d'explications.

Les fonds propres du siège, négatifs lors de l'arrivée de l'équipe actuelle il y a 4 ans -78 528€, ont été rétablis positifs à 5035€. La trésorerie est de 142 877€

Les fonds propres des délégations sont de 235 777€, leur trésorerie est de 365 653€.

Le rapport financier et les comptes annuels 2014 (bilan, comptes de résultat) présentés par le trésorier, ainsi que l'affectation du résultat au poste "fonds de réserve" sont approuvés par 1438 voix, 73 voix contre, pas d'abstention.

### **Résolution 3** : Approbation du budget 2015

Le reversement aux délégations de leur quote-part sera réduit de 4800€ relatifs aux frais d'expédition aux adhérents en 2014 du numéro spécial sur les murs.

Un adhérent déplore cette imputation aux délégations sans leur avoir demandé leur autorisation. Le Président lui répond que l'édition étant gratuite pour les adhérents le CA a jugé raisonnable d'imputer cette faible partie des coûts d'expéditions aux délégations.

Le budget 2015 commenté dans le rapport financier et présenté avec le compte de résultat est approuvé par 1472 voix, 39 voix contre, pas d'abstention.

### **Résolution 4** : Adhésions et abonnements 2016

Les tarifs exceptionnels tels que proposés dans le document joint à la convocation sont approuvés à l'unanimité.

### **Résolution 5** : Ratification des élections au Conseil d'Administration

Il y avait 6243 inscrits, 1876 votants, 175 nuls et blancs, 1701 suffrages exprimés.

Le vice-président Bernard Duhem donne lecture des résultats du vote par correspondance :

- Gilles Alglave. 1664 voix, au 4<sup>ème</sup> rang
- Denise Baccara-Louis 1676 voix, au 1<sup>er</sup> rang
- Luc Barre. 1628 voix, au 9<sup>ème</sup> rang
- Guy Bedel. 1640 voix, au 8<sup>ème</sup> rang
- Bruno de Butler. 1647 voix, au 6<sup>ème</sup> rang
- Bernard Duhem. 1612 voix, au 10<sup>ème</sup> rang
- Georges Dumenil. 1579 voix, au 12<sup>ème</sup> rang
- Jean Paul Gleizes. 1665 voix, au 3<sup>ème</sup> rang
- Florence de Groot. 1676 voix, au 1<sup>er</sup> rang
- Bernard Leborne. 1652 voix, au 5<sup>ème</sup> rang
- Jean Paul Meckert. 1585 voix, au 11<sup>ème</sup> rang
- Jean Claude Vernon. 1643 voix, au 7<sup>ème</sup> rang <sup>1</sup>

Le Conseil d'administration sortant propose de déclarer élus les 12 candidats.

Dans ce but, il présente la proposition de modifier le texte de la résolution 5 initiale pour porter à 21 le nombre d'administrateurs.

---

<sup>1</sup> Les chiffres présentés à l'assemblée générale renfermaient des erreurs qui ont été corrigées dans ceux consignés dans le présent procès verbal. Ainsi, le nombre de votants, de suffrages exprimés et par conséquent le score de chaque candidat ont dû être augmentés de 7 voix. D'autre part une erreur de transcription qui a fait comptabiliser les 175 abstentions et bulletins nuls dans le score de chacun a dû être corrigée. Ces deux corrections ne modifient en rien la nature des résultats.

Après un débat où quelques adhérents font valoir le caractère non statutaire de la modification proposée, le Président met au vote la modification de la résolution 5 qui est adoptée par 1399 voix pour, 97 voix contre et 9 abstentions<sup>2</sup>.

L'AG vote ensuite la résolution 5 ainsi modifiée et déclare élus les 12 candidats par 1415 voix pour, 87 voix contre et 9 abstentions<sup>3</sup>.

Le président Georges Duménil clôt l'Assemblée, remercie l'assistance de sa participation et l'invite à partager le verre de l'amitié.

**NB. Il est apparu, suite aux avis demandés à 3 juristes bénévoles, que la modification de la résolution 5 et son vote n'étaient pas conformes aux statuts de MPF. Ces décisions sont donc invalidées et seuls les 11 premiers candidats sont élus. Est également invalidé le passage à 21 membres du Conseil d'administration. Une réunion extraordinaire du Conseil d'administration régulièrement élu aura lieu ultérieurement pour élire le bureau de MPF.**

A Paris le 25 avril 2015

Bernard Leborne  
Secrétaire de séance

---

<sup>2</sup> Le comptage de ce vote est corrigé de l'erreur faite lors de l'AG sur le nombre des votes contre qui se répartissent ainsi : 93 représentés par des pouvoirs, 10 présents physiquement

<sup>3</sup> Les votes contre se répartissent ainsi : 78 représentés par des pouvoirs, 9 présents physiquement.